



Envoi au contrôle de légalité le : 13 avril 2023

Publication électronique le : 13 avril 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 20 MARS 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Marie-Line PLOUVIEZ

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT.

Excusé(s) : M. Sébastien CHOCHOIS, M. Pierre GEORGET, M. Bruno COUSEIN.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Jean-Louis COTTIGNY

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER

BILAN 2022 DU PLAN DE DÉPLACEMENTS D'ADMINISTRATION (PDA)

(N°2023-78)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le Décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

Vu le Décret n°2016-144 du 11 février 2016 relatif au versement d'une indemnité kilométrique vélo par les employeurs privés ;

Vu le Plan Interdépartemental de Protection de l'Atmosphère (PPA) approuvé le 27 mars 2014 par les préfets du Nord et du Pas-de-Calais et notamment sa mesure 14 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation

d'attributions à la Commission Permanente » ;
Vu la délibération n°2018-252 du Conseil départemental en date du 25/06/2018 « Plan de Déplacements d'Administration (PDA) du Conseil départemental du Pas-de-Calais » ;
Vu la délibération n°15 de la Commission Permanente en date du 09/05/2016 « Déclinaison départementale du Plan de Protection de l'Atmosphère pour le Nord-Pas-de-Calais » ;
Vu la délibération n°99 de la Commission Permanente en date du 09/09/2013 « Avis du Département du Pas-de-Calais sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Région Nord/Pas-de-Calais » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Après en avoir informé la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » lors de sa réunion en date du 06/03/2023 ;
Après en avoir informé la 6^{ème} commission « Finance et service public départemental » lors de sa réunion en date du 06/03/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil Départemental :

Article unique :

De la présentation du bilan 2022 du Plan de Déplacement de l'Administration (PDA), tel que joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 42 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 20 mars 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



LE PLAN DE DEPLACEMENTS D'ADMINISTRATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS : BILAN 2022 ET PERSPECTIVES

Adopté en séance du Conseil départemental en date du 25 juin 2018, le Plan de Déplacements d'Administration (PDA) est un document qui, par ses orientations et ses mesures adaptées, propose des alternatives à l'utilisation de la voiture pour les agents du Département partout où c'est possible.

Le bilan est construit sous le même format que les années précédentes, présentant ainsi l'évolution des réalisations.



Orientation générale n°1 : Accompagner et développer la pratique du covoiturage

ACTION N°1 : FAIRE DE LA PEDAGOGIE AUTOUR DU COVOITURAGE. INFORMER SUR LES OUTILS EXISTANTS.

Pôle Aménagement et Développement Territorial

Réalisé

- Actualités sur l’Intranet à destination des agents durant la semaine de la mobilité
- Café d’accueil durant la semaine de la mobilité pour faire connaître la plateforme passpasscovoiturage.fr
- Cartographie de la localisation et des équipements de chacune des aires de covoiturage sur le site internet www.pasdecalais.fr

A l’étude...

- Actualités sur l’Intranet sur les aires de covoiturage en service et en travaux
- Informer et promouvoir la communauté d’usagers créée sur le site WEB www.passpasscovoiturage.fr
- Publier des messages incitant à la pratique du covoiturage sur les panneaux à messages variables départementaux (en l’absence de messages liés au trafic)

ACTION N°2 : METTRE EN PLACE UNE PLATEFORME DE COVOITURAGE INTERNE AUX SERVICES DU DEPARTEMENT

Pôle Aménagement et Développement Territorial

Réalisé

- Lancement en septembre 2018 de la communauté « les agents du Département du Pas-de-Calais » sur le site Web www.passpasscovoiturage.fr
- Actualité sur l’Intranet pour informer les agents
- Onglet d’accès rapide via les applications de l’Intranet : 98 inscrits sur la plateforme

A l’étude...

- Réflexion sur la pratique du covoiturage dans les véhicules de service départementaux pour les trajets domicile-travail
- Etudier les offres et demandes de covoiturage avec les autres organismes à proximité du lieu de travail (en lien avec le PDIA sur ARRAS)



Orientation générale n°2 : Favoriser les déplacements à vélo

ACTION N°3 : COMMUNIQUER ET EFFECTUER DES ACTIONS PEDAGOGIQUES AUTOUR DU VELO

Pôle Aménagement et Développement Territorial

Réalisé

- Stage de remise en selle avec parcours en ville pour appréhender les différents types d'aménagements cyclables, découverte sur les aménagements cyclables départementaux et essai des nouveaux engins de déplacement personnel (trottinette électrique, monoroue, hoverboards) durant les semaines de la mobilité – réédition en 2022
- Diffusion de cartes cyclo-touristiques
- Acquisition d'une pompe à vélo par le garage départemental

A l'étude...

- Etendre les stages de remise en selle en parcours urbain à d'autres périodes de l'année*
- S'appuyer sur le club vélo du Département du Pas-de-Calais pour proposer des actions toute l'année*

ACTION N°4 : FAIRE CONNAITRE LES DISPOSITIFS FINANCIERS EN FAVEUR DE L'USAGE DU VELO

Pôle Aménagement et Développement Territorial

Réalisé

- Délibération du Conseil départemental du 22 mars 2021 pour la mise en place du forfait « mobilités durables » selon les modalités du décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020
- En 2021, 22 agents ont bénéficié du FMD (montant de 4 296,11 €)
- En 2022, 92 agents ont fait une demande pour un montant de 27 000 €
- Information sur l'intranet afin de faire remonter les demandes de prise en charge au titre de l'année 2022 jusqu'au 31 décembre 2022



ACTION N°5 : METTRE DES FLOTTES DE VELOS A DISPOSITION DES AGENTS POUR LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS ET LES PAUSES DEJEUNER

Pôle Aménagement et Développement Territorial

Réalisé

- Location de 5 vélos à assistance électrique (VAE) répartis au siège, rue du Temple, à Dainville, utilisables pour les déplacements professionnels
- Mise à disposition de casques et gilets rétro-réfléchissants
- Initialement au nombre de 10 vélos, la location a été revue à 5 en raison du très faible usage

A l'étude...

- Proposer les VAE pour les pauses méridiennes
- Etendre le dispositif pour permettre aux agents une réservation pour tester un trajet domicile/travail

ACTION N°6 : DEVELOPPER LE STATIONNEMENT VELO ADAPTE AUX BESOINS SUR LES SITES

Pôle Aménagement et Développement Territorial

Réalisé

- Equipement à chaque bâtiment neuf d'un stationnement vélo
- Equipement à la demande sur les autres bâtiments selon la faisabilité et les usages
- Diagnostic des équipements sur les collèges – 17 collèges sur les 125 ne sont pas équipés de stationnements vélos, dont pour la plupart une installation peut être étudiée

A l'étude...

- Effectuer un bilan des usages à différentes périodes de l'année
- Recensement des abris à vélos existants sur les sites départementaux

ACTION N°7 : MENER UNE REFLEXION SUR L'AMENAGEMENT DE DOUCHES ET DE VESTIAIRES POUR LES CYCLISTES

Pôle Aménagement et Développement Territorial

A l'étude...

- Définir les conditions d'assurance pour permettre l'usage des douches
- Définir les modalités d'entretien des lieux



Orientation générale n°3 : Inciter à l'usage des transports collectifs

ACTION N°8 : DEVELOPPER DES PARTENARIATS POUR TRAVAILLER SUR DES ITINERAIRES CYCLABLES ET AMENAGER DES CHEMINEMENTS PIETONS SECURISES VERS LES SITES DU DEPARTEMENT

Pôle Aménagement et Développement Territorial

Réalisé

- Convention avec l'Association Droit Au Vélo (ADAV) permettant de disposer d'un avis technique lors de la création d'aménagements cyclables (convention 2022)

A l'étude...

- Formaliser une fiche d'accessibilité aux sites départementaux principaux (siège, MDADT, MDS) mettant en évidence les accès en transport en commun et modes doux
- Développer des aménagements sécurisés pour desservir les sites départementaux en lien avec la politique cyclable départementale
- Renouvellement de la convention ADAV

ACTION N°9 : ADAPTER LA DESSERTE DE LA CITADINE POUR UNE MEILLEURE CONNEXION ENTRE LA GARE ET LE SITE D'ARRAS

Pôle Aménagement et Développement Territorial

Réalisé

- Implantation d'un point d'arrêt au 1^{er} janvier 2019, rue Sainte Claire, desservant directement les locaux du siège du Département
- Actualité sur l'Intranet pour promouvoir cette desserte auprès des agents

A l'étude...

- Solliciter la CUA pour connaître les montées/descentes au point d'arrêt afin de disposer de données sur les flux
- Renouveler périodiquement la communication sur l'existence de l'arrêt
- Faire un sondage via l'Intranet pour connaître son usage à l'interne



ACTION N°10 : DEVELOPPER LES PARTENARIATS POUR AMELIORER L'OFFRE TC POUR LA RENDRE MIEUX ADAPTEE AUX BESOINS DE DEPLACEMENTS DES AGENTS

Pôle Aménagement et Développement Territorial

Réalisé

- Contribution au groupe de travail du Plan de Déplacements Inter-Administrations (PDIA) porté par la Préfecture à Arras

A l'étude...

- Formaliser une fiche d'accessibilité aux sites départementaux principaux (siège, MDADT, MDS) mettant en évidence les accès en transport en commun et modes doux



Orientation générale n°4 : Repenser la gestion de la flotte de véhicules de service en fonction des usages

ACTION N°11 : PROPOSER AUX AGENTS DES STAGES D'ECO-CONDUITE REALISES EN INTERNE

Pôle Développement des Ressources

Réalisé

- Intégration de cette formation au catalogue proposé lors de l'Entretien Annuel d'Evaluation (EAED)

A l'étude...

- Mise en place des formations au regard des demandes.*

ACTION N°12 : REPENSER LA GESTION DU PARC DE VEHICULES

Pôle Développement des Ressources

Réalisé

- Réalisation d'une étude concernant l'utilisation des véhicules et les autorisations de remisage à domicile.
- Diminution du 8% du parc de 2014 à fin 2021
- Transition vers un parc faible émissions (10% du parc est composé de véhicules électriques et hybrides)
- Poursuite du déploiement des bornes en lien avec la Direction de l'Immobilier
- Priorisation des véhicules électriques pour les réservations lorsque le kilométrage le permet et proposition de covoiturage
- Rajeunissement du parc (prise en compte du critère âge en plus du critère km dans le renouvellement)
- Remplacement de 10 batteries de Zoé pour en augmenter l'autonomie

A l'étude...

- Revoir les critères d'affectation et faciliter la transition vers un parc faible émission*

Orientation générale n°5 : Améliorer les conditions de stationnement

ACTION N°13 : METTRE A PLAT LES REGLES D'ATTRIBUTION DES PLACES DE STATIONNEMENT

Pôle Aménagement et Développement Territorial

Pôle Développement des Ressources

Réalisé

- Matérialisation et numérotations des places de stationnement pour identifier les usages sur le parking de la cour intérieure et le parking souterrain du bâtiment des services
- Identification de 3 places visiteurs dans la cour intérieure du bâtiment des services
- Remplacement de véhicules thermiques pour disposer de véhicules électriques – occupation de quatre places pour une borne de recharge
- Alerte après 3 mois de non usage par un agent d'une place de parking attribuée afin d'en rechercher les causes (agent ayant quitté la collectivité, arrêt maladie, autre besoin)
- Comptage sur les parkings pour affectation complémentaire des accès en fonction des usages (760 places de parking au niveau du siège, réparties sur 6 parkings, pour 1100 autorisations)

A l'étude...

- Questionner les critères d'affectation des places de stationnement*
- Suppression des affectations des places pour améliorer les taux d'usage*
- Comptage en temps réel du nombre de places disponibles*

ACTION N°14 : BENEFICIER DE FACILITES DE STATIONNEMENT SUR VOIRIE SUR LES SITES OU LE STATIONNEMENT EST INSUFFISANT

Pôle Aménagement et Développement Territorial

Réalisé

- Rencontre avec les MDS de Calais, Béthune et Saint-Omer pour identifier les problématiques de stationnement lors des déplacements professionnels des agents et pour l'accueil des visiteurs
- Diffusion puis relance des courriers à l'attention des mairies de Béthune et Saint-Omer, pour présenter le diagnostic et discuter de solutions envisageables en fonction de la réglementation existante

A l'étude...

- réflexion avec la mairie de Saint-Omer*



ACTION N°15 : INFORMER SUR LA LOCALISATION DES BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE SUR LES SITES OU SUR LES ESPACES PUBLICS

Pôle Aménagement et Développement Territorial

Réalisé

- Installation de 19 bornes de recharge sur les sites départementaux (10 bornes au siège à Arras, 1 borne sur les MDADT du Boulonnais, de l'Arrageois, du Montreuillois-Ternois et Audomarois, 1 borne sur les MDS de Béthune, Saint-Omer, Outreau, Bully-les-Mines et 1 borne à l'Événementiel à Clarques) – les sites sont équipés lorsqu'il y a affectation d'un véhicule électrique par le garage départemental
- Implantation de nouvelles bornes permettant le suivi des consommations électriques
- Implantation d'une borne tout public par la Communauté Urbaine d'Arras devant l'Hôtel du Département
- Clarification des règles d'utilisation des véhicules électriques et du mode de rechargement dans les collèges

A l'étude...

- Dans le cadre de l'installation de panneaux photovoltaïques au parking du Chais d'Artois, installation d'une borne pour véhicules privés afin d'étudier les usages*

ACTION N°16 : MUTUALISER AVEC D'AUTRES ADMINISTRATIONS DES EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT POUR LE COVOITURAGE ET LES VEHICULES ELECTRIQUES

Pôle Aménagement et développement territorial

Réalisé

- Contribution au groupe de travail du Plan de Déplacements Inter-Administrations (PDIA) porté par la Préfecture à Arras

A l'étude...

- Développer des partenariats avec des structures et/ou administrations à proximité des sites où sont identifiés des problématiques de stationnement*



Orientation générale n°6 : Articuler l'organisation du travail avec la mobilité

ACTION N°17 : MENER UNE REFLEXION SUR LE TRAVAIL A DISTANCE PAR LE DEVELOPPEMENT DU TELETRAVAIL ET L'AMENAGEMENT DE BUREAUX DE PASSAGE EN LIBRE-SERVICE SUR LES SITES

*Pôle Développement des Ressources
Pôle Aménagement et Développement Territorial*

Réalisé

- Des groupes de travail ont été réalisés en 2022 avec les organisations syndicales et les « usagers » (agents télétravailleurs ou non, managers télétravailleurs ou non, encadrants des agents en télétravail, des collègues d'agents en télétravail) pour proposer des évolutions du dispositif
- A compter du 1er janvier 2023 application de la nouvelle délibération du télétravail : quelques nouveautés pour le dispositif
- Ecriture d'un règlement du télétravail applicable au 1er janvier 2023
- Utilisation de l'application du prestataire MOFFI identifiant les usages des bureaux partagés – plus appropriée depuis le déploiement du télétravail à grande échelle après le COVID

A l'étude...

- Etude d'une convention avec la Région Hauts-de-France pour avoir un réseau plus large de sites dans les grandes villes*
- Evaluer le dispositif et les pratiques du télétravail*
- Expérimentation de la Direction de l'Immobilier de bureaux partagés au quotidien – Diminution de 26 à 18 postes de travail pour prendre en compte les usages (congés, télétravail, réunion sur l'extérieur) – évaluation par le CST à la fin du premier semestre 2023 pour envisager d'étendre le dispositif*



ACTION N°18 : ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DE LA VISIOCONFERENCE ET DE LA TELECONFERENCE

Pôle Développement des Ressources

Réalisé

- ☑ 53 espaces de visioconférence sont disponibles sur les différents sites départementaux (+14 espaces par rapport au bilan 2021)
- ☑ Déploiement du logiciel de visioconférence auprès des agents : 2 800 agents équipés (+ 500 agents par rapport au bilan 2021)
- ☑ Bilan des usages sur 2020 : 27 068 visioconférences/audioconférences réalisées, bilan des usages sur 2021 : 28 812 ; et 20 568 pour le 1^{er} semestre 2022
- ☑ Mise en place de la stratégie d'équipement des agents définie en 2021 : les agents ayant un usage régulier du système d'information sont dotés d'un pc portable. Les agents en télétravail sont systématiquement équipés d'une solution de téléphonie logicielle, d'une solution de visioconférence et d'un accès sécurisé à distance (token)
- ☑ Toutes les salles de réunion sont équipées d'une borne Wifi

ACTION N°19 : DEVELOPPER LE E-LEARNING ET LES FORMATIONS EN LIGNE

Pôle Développement des Ressources

Réalisé

- ☑ Mise en place de la formation à distance par le Département via un contenu additionnel à Jalios Intranet : JLearn, qui permettra de gérer de la formation à distance en autonomie (asynchrone type MOOC). Déploiement fin 2022/début 2023, en attente de validation du CODIR DGS suite refonte de la stratégie formation que cet outil inclura.
- ☑ Suite aux déconfinements et au retour des formations en présentiel, 70% des formations ont eu lieu en présentiel en 2021 car les agents ont éprouvé le besoin de se retrouver. Cependant, des classes virtuelles ont eu lieu, avec notamment pour Doceo : 358 formés sur diverses thématiques (essentiellement Intranet et le parapheur électronique) contre 206 en 2020.

ACTION N°20 : METTRE EN PLACE DES PROCEDURES DEMATERIALISEES POUR EVITER CERTAINS DEPLACEMENTS DES USAGERS

Pôle Développement des Ressources

Réalisé

- ☑ Mise en œuvre d'une Stratégie territoriale des usages et services numériques dans la délibération cadre du 17 décembre 2018 et ses délibérations d'application du 12 novembre 2019 et du 14 décembre 2020. La Stratégie place le « citoyen usager » au cœur des priorités des politiques départementales, à mettre en œuvre de manière transversale, pour concevoir et favoriser des outils plus utiles, plus simples et plus visibles, en complément des services de proximité existants.



- ☑ 67 initiatives numériques répondant aux ambitions de simplification et d'amélioration du service rendu aux usagers étaient référencées à fin 2021 (28 finalisées et mises à disposition des usagers ou partenaires, et 25 en cours de développement)
A titre d'exemples, concernant les initiatives en place : Wikisol62, téléservices du pacte jeunesse, portail budget citoyen ESS, plateforme ingenierie62, rendez-vous solidarités, bibliothèque numérique de référence, saisine par voie électronique, monjob62, Escapade 62, Portail MaMobilité 62, portail usager solidarités MDPH, etc.
- ☑ Acquisition de 50 000 pass numériques afin de faire bénéficier les usagers d'une formation et d'un accompagnement au numérique au sein des lieux de médiation référencés. Ils sont en cours de distribution aux usagers.

A l'étude...

- *Accès wifi public dans les lieux d'accueil du Département*



Orientation générale n°7 : Informer, communiquer, changer les mentalités

ACTION N°21 : MIEUX INFORMER LES AGENTS ET VISITEURS SUR LES OFFRES DE TRANSPORTS COLLECTIFS ET LES SERVICES DE MOBILITE

Pôle Aménagement et Développement Territorial

Réalisé

- Sensibilisation à la sécurité routière avec la Préfecture à Arras autour de parcours et de simulateurs (état d'ivresse, stupéfiants, etc.) en 2018
- Stages de découverte du vélo à assistance électrique, encadrés par l'Association Droit Au Vélo (ADAV) à destination des agents, tous les ans
- Stands d'information des réseaux de transports locaux et de la SNCF, tous les ans
- Référencement dans le cadre du cartouche mobilité sur les courriers des dessertes en transport urbain

A l'étude...

- Ouverture d'une page dédiée au PDA sur l'Intranet

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction de la Mobilité et du Réseau Routier
Service de la Prospective et de la Programmation

RAPPORT N°13

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 20 MARS 2023

BILAN 2022 DU PLAN DE DÉPLACEMENTS D'ADMINISTRATION (PDA)

Démarche réglementaire issue du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) et réponse aux enjeux de mobilité posés par le Plan Climat Air Énergie (PCAÉ), le Plan de Déplacement de l'Administration (PDA) du Département constitue à la fois un levier important de réduction des émissions de polluants atmosphériques et un élément-clé de management et de conduite du changement au sein de l'administration départementale.

L'arrêté interdépartemental du 1er juillet 2014, relatif à la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère pour le Nord et le Pas-de-Calais prévoit, dans son annexe 4, la réalisation d'un bilan annuel du PDA.

Adopté en séance du Conseil départemental en date du 25 juin 2018, le Plan de Déplacements d'Administration (PDA) est un document qui, par ses orientations et ses mesures adaptées, propose des alternatives à l'utilisation de la voiture pour les agents du Département partout où c'est possible.

Ses orientations sont réaffirmées dans l'Ambition 8 « Favoriser de nouvelles pratiques de mobilité » du Pacte des Solidarités Territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » afin de relever les défis du changement climatique. Il est également repris dans l'action 6 du Plan vélo Départemental 2022-2027 adopté le 30 janvier 2023.

Des premières actions fortes ont émergé dès les premières années de mise en œuvre, avec la création d'une communauté d'agents du Département sur le site www.passpasscovoiturage.fr, des stages de remise en selle encadrés par l'Association Droit Au Vélo (ADAV), l'accès au télétravail à l'ensemble des agents, l'usage de Vélos à Assistance Electrique (VAE) pour les déplacements professionnels sur l'Arrageois ou encore la mise en place du forfait « mobilités durables ».

Pour cette année 2022, de nouvelles réalisations sont à noter :

- Stages de remise en selle en parcours urbain et opération « Au Boulot A Vélo » durant la semaine de la mobilité ;
- Le premier versement du forfait mobilité durable (FMD) au titre de l'année 2021 – 22 agents concernés pour un montant total de 4 296,11 €. Pour l'année 2022,

92 demandes ont été faites pour un montant de 27 000 € ;

- Remplacement de 10 batteries de Zoé pour en augmenter l'autonomie
- Des usages de la visioconférence en constante augmentation – 53 espaces de visioconférence disponibles sur les différents sites départementaux (+14 espaces par rapport au bilan 2021)

Ce bilan, joint au rapport, construit avec les directions pilotes, reprend l'ensemble des 21 actions constituant le PDA en dressant l'ensemble des mesures déjà prises et celles à venir.

Il convient de prendre acte de la présentation de ce rapport.

Ce rapport a été présenté pour information à la 4ème Commission - Equipement et développement des territoires du 06/03/2023.

Ce rapport a été présenté pour information à la 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental du 06/03/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY